



**Au cours d'une récente concertation avec les opérateurs du secteur de la téléphonie à Yaoundé, le directeur général de l'Agence de régulation des télécoms (ART), Philémon Zo'o Zame a invité les opérateurs MTN, Orange, Nexttel et Camtel à s'acquitter d'une enveloppe d'environ 10 milliards de francs Cfa à reverser au régulateur, au titre de pénalités et redevances diverses, a révélé le journal Défis Actuels.**

Bien que les responsables de l'ART soient peu diserts sur le sujet, l'on se souvient qu'à la fin du mois d'août 2017, le régulateur des télécoms avait notifié des sanctions aux opérateurs de téléphonie mobile MTN, Orange et Nexttel, ainsi qu'à l'entreprise publique Camtel, pour manquements aux obligations liées à l'identification des abonnés et à l'usage des fréquences radioélectriques.

Dans le détail, les trois opérateurs de mobile avaient chacun, écopé d'une amende d'au moins 3 milliards de francs Cfa, assortie d'une réduction de licence d'un an, pour certains d'entre eux ; tandis que Camtel avait été amendé à 300 millions de francs Cfa.